

Projets nucléaires au Québec et ailleurs au Canada : les défis soulevés par les processus d'autorisations et la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement

Michel Roland RHÉAUME
Directeur du secteur nucléaire
GENIVAR, Québec-Canada

Michel Roland RHÉAUME : Gradué en physique de l'Université du Québec à Trois-Rivières en 1974, M. Rhéaume a fait des études post graduées en nucléaire et radioprotection en 1975 et 1976 en collaboration avec le Commissariat à l'Énergie atomique (CEA), en France. Il a fait une carrière de 31 ans à Hydro-Québec à la direction Gestion du nucléaire. Il a été titulaire de différents postes en radioprotection et en sûreté nucléaire, en plus d'être attitré comme porte-parole de l'entreprise pour différents projets nucléaires évalués par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). En 2001, il fut nommé chef des Affaires réglementaires, environnementales et consultations publiques pour l'avant-projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2. En 2006, M. Rhéaume, à titre de consultant et président de RHEM Technologies Inc., a continué d'être impliqué dans l'avant-projet de réfection de la centrale de Gentilly-2 et d'agir comme porte-parole d'Hydro-Québec, en vue d'obtenir toutes les autorisations gouvernementales, ceci jusqu'en juillet 2007. Depuis 2007, M. Rhéaume est le directeur du secteur nucléaire de GENIVAR. De plus, il a été chargé de cours à l'UQTR de 1978 à 1998 dans le domaine nucléaire. Au nom d'Hydro-Québec, il a été, de 2004 à 2007, membre du conseil d'administration de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN). M. Rhéaume a été très actif aux niveaux national et international. Il a été élu à plusieurs reprises directeur de l'Association canadienne de radioprotection et en fut le président en 1996 et 1997. Il fut aussi directeur de la Société nucléaire canadienne pendant de nombreuses années et occupe le poste de président de la section québécoise de la Société nucléaire canadienne depuis 2000. Il a participé à plusieurs missions techniques pour l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Institute of Nuclear Power Operations (INPO) et le World Association of Nuclear Operators (WANO). M. Rhéaume est fellow de l'Association nucléaire canadienne; il a obtenu cette distinction en 1999. En 2004, il a reçu le prix des fondateurs de l'Association canadienne de radioprotection pour sa contribution exceptionnelle dans le domaine de la radioprotection.

Résumé : GENIVAR a participé activement aux études environnementales et à certaines études techniques de tous les récents projets nucléaires au Québec, soit ceux du stockage à sec du combustible irradié de la centrale nucléaire de Gentilly 2 à Bécancour, de la modification des installations de stockage des déchets radioactifs de la même centrale et de sa réfection pour prolonger sa vie utile. Rappelons qu'il s'agit de la seule centrale nucléaire sur le territoire québécois. Cette présentation fera état des activités critiques pour obtenir les autorisations gouvernementales ainsi que pour réaliser les études environnementales exigées dans le cadre des différents projets. En effet, la clarification des exigences réglementaires des différents paliers de gouvernement, la définition de l'envergure des projets assujettis à la réglementation, l'établissement des relations avec le personnel des organismes réglementaires et la consultation du public sont des points clés pour lesquels aucune ambiguïté ne doit persister si nous voulons mener à bien une étude d'impact environnemental et obtenir des résultats positifs quant aux différentes autorisations à obtenir. Dans ce cadre, nous présenterons donc les processus d'autorisation en vigueur et, par conséquent, la planification des travaux qui en découlent. De plus, nous comparerons les différentes planifications pour des projets similaires en dehors du Québec, soit en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Nous terminerons par une brève description des études d'impact sur l'environnement réalisées et leurs principales conclusions. Nous ferons aussi état des recommandations du BAPE à l'égard des projets nucléaires québécois, des décrets obtenus ainsi que des décisions de l'organisme de réglementation du gouvernement fédéral, soit la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Une attention particulière sera accordée aux consultations publiques réalisées dans le cadre de ces différents projets, une démarche obligatoire et essentielle, constituant un élément contributeur majeur au succès, particulièrement pour ce type de projets.